

Le 21 Octobre 2022

L'utilisation de Logiciels Libres devrait-elle être soumise à une redevance? Présentation de la solution proposée par Code Lutin, mécène depuis plus de 10 ans.

“Imagineriez-vous rouler sur une route en terre ?” La plupart d’entre nous répondront par la négative. Grâce à la mise en place de l’impôt pour tous (ou presque), nous avons de belles routes et pistes cyclables.

Malheureusement, ce même processus n’existe pas dans l’informatique.

Et pourtant, presque toutes les entreprises utilisent des logiciels libres, mais combien rétribuent le travail des personnes développant et maintenant ces logiciels ? La copie publique, c’est la juste rétribution de l’utilisation de ces communs numériques par les entreprises.

Les communs numériques sont présents partout. Nous avons par exemple accès à la connaissance via Wikipédia de manière gratuite, sans être pollués par de la publicité et sans être pistés. Pourtant, chaque année la Wikimedia Foundation fait un appel aux dons, et seulement 2% des personnes utilisant l’encyclopédie en font un.

Mais d’où vient ce besoin de fonds ?

Tout comme pour les logiciels libres que vous utilisez dans votre quotidien, des développeurs s’évertuent à maintenir et à faire évoluer ces outils. La question de la rémunération de ces personnes n’est presque jamais évoquée. Cela consisterait donc à faire du bénévolat ? Les logiciels et les briques utilisées servent-elles uniquement à des entreprises produisant des logiciels libres et reversant donc à la communauté ?

L’histoire nous a prouvé que ce n’est presque jamais le cas.

Chez Code Lutin, pour remédier à cela, nous avons mis en place chaque année, un mécénat, rétribuant les projets libres que nous utilisons ou que nous pensons être bénéfiques à toute la société.

Nous estimons en effet, que les personnes et les organisations travaillant à la production de communs numériques doivent être légitimement rétribuées pour ce travail.

Depuis 2011, nous expérimentons, chez Code Lutin, le processus de la “copie publique”. Tous les ans nous organisons un vote pour répartir le montant que l’entreprise attribue aux projets libres. Après plusieurs années de mise en pratique, il nous apparaît important de démocratiser cette démarche.

La conférence de Jean Couteau du 08 novembre à 12h30 présente ce processus et propose un cadre qui simplifiera la mise en place pour d’autres structures souhaitant y adhérer.

La **copie publique** peut être résumée par “La répartition démocratique d’une redevance annuelle dont le montant est déterminé par une formule qui bénéficie au Libre”. Chaque entreprise qui décide d’adhérer à la démarche choisit la formule de calcul qui lui correspond (en fonction de son chiffre d’affaires, de ses bénéfices...) et laisse les travailleurs décider des destinataires du montant obtenu (par un vote général, un montant que chaque personne peut distribuer, ...). Ces derniers doivent être des projets/produits (logiciels, données, ...) communautaires sous licence libre.



Code Lutin

Spécialiste du logiciel libre, des langages Java et JavaScript depuis 2002, **Code Lutin** est une équipe de passionnés de développement informatique.

Nous croyons sincèrement que les principes du logiciel libre sont applicables à la gestion d'une entreprise :

- Par la transparence en ouvrant aux salariés, l'accès à toutes les informations internes
- Par un mode de fonctionnement démocratique (1 personne physique = 1 voix), sans hiérarchie, où chacun prend part et contribue aux décisions
- Par une organisation souple, basée sur l'autonomie et la confiance, dans une quête de bien être et de sérénité au travail

Contact : Jean Couteau - Code Lutin - 06 68 07 29 29 | Stand A21